



République Française  
**VILLE DE DESCARTES**

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : **Renonciation à l'exercice du droit de préemption**

**DIA0371152500048**

**N°DEC-20250915-AGC-56**

OooOooO

**Le Maire de Descartes,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 12/08/2025 par Me Gilles ROY, notaire à Descartes.

### DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 46 rue René Descartes à DESCARTES, cadastré C 48 et 50.

OooOooO

Fait à Descartes le 15/09/2025  
Publiée le 18/09/2025

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Joël MOREAU